



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



19137985

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

03 OCT. 2019

Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : **0419 995 647**

Dénomination

(en entier) : **AIR CONSULT ENGINEERING**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Auguste Piccard 48, 6041 Gosselies**

Objet de l'acte : **Nomination - limitation des pouvoirs - cessation - pouvoirs**

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 16 septembre 2019 :

Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, le conseil d'administration, dans l'intérêt de la société, à l'unanimité des voix, adopte les décisions suivantes :

1. Nomination d'un délégué à la gestion journalière

Le conseil d'administration décide de désigner, à compter de ce jour, un délégué à la gestion journalière au sein de la Société, à savoir :

• Innovative management & engineering solutions (en abrégé IM & ES) SPRL, dont le siège social est situé à 5004 Bouge, Rue Somal 6, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0664.682.206 (RPM Liège, division Namur).

La Société prend également acte de la désignation par la SPRL Innovative management & engineering solutions de Monsieur Sébastien Vercruysse, domicilié à 5004 Bouge, Rue Somal 6, en qualité de représentant permanent pour le mandat de délégué à la gestion journalière que cette dernière exerce au sein de la Société.

2. Limitation des pouvoirs du délégué à la gestion journalière

Le conseil d'administration décide de limiter les pouvoirs du délégué à la gestion journalière de la manière suivante :

-Concernant les remises d'offres contractuelles : la limite est fixée à un montant maximal de 150.000,00 EUR (ou l'équivalent en devise locale) par offre ;

-Concernant les actes relatifs à la conclusion/résiliation des contrats d'achat, de vente ou de prestations de service (en ce compris la contrat de sous-traitance) : la limite est fixée à un montant maximal de 30.000,00 EUR (ou l'équivalent en devise locale), par opération ;

-Concernant les prélèvements de trésorerie afin de faire face aux frais généraux : la limite est fixée à un montant maximal de 5.000 EUR (ou l'équivalent en devise locale) par opération.

Pour des opérations visées ci-dessus dont le montant dépasse les limites fixées par le conseil d'administration, le délégué à la gestion journalière devra disposer de la co-signature de au moins un membre de l'organe de gestion.

3. Prise de connaissance de la cessation (par échéance du terme) d'un mandat d'administrateur et d'administrateur délégué

Pour autant que de besoin, le conseil d'administration confirme que le mandat d'administrateur et de facto d'administrateur délégué de la :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

•SA FACILITIES ENGINEERING & SERVICES (en abrégé F.E.S.), dont le siège social est situé à 6032 Mont-Sur-Marchienne, Rue de Bomerée 132, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0477.103.210 (RPM Hainaut, division Charleroi), représentée par son représentant permanent Monsieur Badrig Baghdikian, a pris fin par échéance du terme lors de l'assemblée générale ordinaire qui a eu lieu le 22 mai 2019.

4. Pouvoirs

L'assemblée donne tout pouvoir à Madame Cindy Torino, et/ou Madame Anna Müller, ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SCRL pour accomplir au nom et pour le compte de la société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de commerce compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Anna Müller
Mandataire

Documents déposés :

- Procès-verbal du conseil d'administration du 16 septembre 2019 ;
- Copie recto-verso de la carte d'identité de Monsieur Sébastien Vercruysse ;
- Attestation du déposant et copie recto-verso de sa carte d'identité.